

REPUBLIQUE DU CONGO
MINISTERE DE LA FONCTION PUBLIQUE
ET DES REFORMES ADMINISTRATIVES

DIRECTION GENERALE DE LA FONCTION
PUBLIQUE

DIRECTION DE LA GESTION DES
CARRIERES ADMINISTRATIVES

DECRET N° 93-011 du 28 Janvier 1993
portant promotion au titre de l'année
1991 des Ingénieurs en Chef des cadres
de la catégorie A hiérarchie I des Services
Techniques (Mines).

/E PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT,

(/ISAS :

(/u la Constitution du 15 Mars 1992;
(/u la loi n° 021/89 du 14 Novembre 1989 portant refonte du
statut général de la Fonction Publique ;
(/u le décret n° 60/90 du 03 Mars 1960 fixant le statut commun
des cadres de la catégorie A des Services Techniques ;
(/u le décret n° 62/130/MF du 9 Mai 1962 fixant le régime des
rémunérations des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 62/198/FP du 5 Juillet 1962 relatif à la nomination
et à la révocation des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 65/170/FP du 25 Juin 1965 réglementant l'avanc-
ement des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 74/170 du 31 Décembre 1974 abrogeant et rem-
plaçant les dispositions du décret n° 62/196/FP du 5 Juillet 1962 fixant
les échelonnements indiciaires des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 85/260 du 5 Mars 1985 déterminant le circuit
d'approbation des actes relatifs aux intégrations, avancements et révisions
des situations administratives des agents de l'Etat ;
(/u le décret n° 90/726 du 14 Novembre 1990 portant déblocage
des effets financiers des avancements et des révisions des situations admi-
nistratives ;
(/u le décret n° 92/975 du 05 Décembre 1992 portant nomination du
Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
(/u le décret n° 92/978 du 25 Décembre 1992 portant nomination
des Membres du Gouvernement ;
(/u le décret n° 92/979 du 25 Décembre 1992 portant organisation
des intérim des Membres du Gouvernement ;
(/u l'arrêté n° 2087/FP du 21 Juin 1959 fixant le règlement sur
la solde des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 93-010 /MFPRA/DGFP/DGC/SAV du 28 Janvier 1993
portant inscription au tableau d'avancement au titre de l'année 1991 des
Ingénieurs en Chef des cadres de la catégorie A hiérarchie I des Services
Techniques (Mines) : en tête NIANGOULA Alphonse ;

D E C R E T E :

Article 1er: Sont promus au 4^e échelon de leur grade, indice 1950 au titre de l'année 1991, les Ingénieurs en Chef des cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services Techniques (Mines), dont les noms suivent Acc = néant.

Messieurs: - NIANGOULA Alphonse.....P/C du 26.07.91 (DGM)
- MIAFOUNA Casimir.....P/C du 01.10.91 (DGM)

Article 2: Le présent Décret qui prendra effet tant du point de vue de l'ancienneté que de la solde pour compter des dates ci-dessus indiquées, sera enregistré, publié au J.O.R.C. et communiqué partout où besoin sera. /-

Brazzaville, le 28 Janvier 1993...

Par le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement,

Le Ministre de la Fonction Publique
et des Réformes Administratives.

Jean Prosper KOYO.-

Claude Antoine DA COSTA.-

Ampliatiions:

J.O.R.C..... 2
DGFP/DGPCE..... 4
DGB..... 2
DGCF..... 2
MINES ET ENERGIE..... 4
SGG/BC..... 3
DOSSIER..... 2
INTERESSES..... 4
Archives..... 2/-